



VILLE DE
FONTENILLES
www.ville-fontenilles.fr
05 61 91 55 80

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Fontenilles, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, RECH*, MARC**, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS, CUSIN***.

PROCURATIONS Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET
M. GOMES procuration à Mme TRIAES
Mme EVEN procuration à Mme PADRA
Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH
Mme PERSYN procuration à Mme DASSENOY

ABSENTS Mme FIERLEJ, Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE.

SECRETARE Mme PADRA

ORDRE DU JOUR **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.
Informations au conseil municipal.

Finances locales :

- 1- Débat d'Orientations budgétaires 2025,
- 2- Demande de subvention au titre de la DETR 2025,

Personnel communal :

- 3- Modification du tableau des emplois.

Domaine public :

- 4- Intégration des parties communes du lotissement les mélodies dans le domaine public communal

Questions diverses.

Date de la convocation : 21 janvier 2025	Date d'affichage : 04 février 2025
Nombre de membres du conseil municipal : 29	Transmission en sous-préfecture : 29 janvier 2025
En exercice : 29	Présents : 20 + 5 procurations
	Votants : 25

*Arrivée à 18H41

**Arrivé à 18H50

***Arrivé à 18H37

La réunion a débuté à 18 heures 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme PADRA en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	22
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2024

VOTE	POUR	22
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Informations au conseil municipal – Décisions prises par délégation de pouvoir en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT

ENGAGEMENTS			
Tiers	Objet	Montant TTC	Date
SDEHG	PARTICIPATION RENOV ECLAIRAGE PUBLIC n°50071 (HS) + DEPL PROJ TERR RUGBY	14 851,00 €	31/12/2024
SDEHG	PARTICIPATION ECL TERRAIN JEUX MULTISPORTS SYNTHE+ AUG PUISS BOULOROME	15 874,54 €	09/12/2024
SOHEXAWIN	PRESTA INFORMATIQUE INIT (DAT +DEX +Invent)- FA09728-CL066	4 200,00 €	02/12/2024

Aucune observation n'est formulée.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

FINANCES LOCALES :

1- Délibération n°2025/001 : Débat d'Orientation budgétaires 2025 : Rapporteur : M. MEYER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;
Vu la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (loi ATR) instituant le principe d'un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif ; Vu la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRE) qui dans son article 107 « renforcement de la transparence financière des collectivités territoriales » vient modifier l'article L2312-1 sur les règles relatives à la forme et au contenu du débat du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Fontenilles ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Pour permettre de débattre des orientations générales du budget 2025 de la commune de Fontenilles, les élus du Conseil Municipal ont été invités à prendre connaissance d'un rapport portant notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Chaque élu a été destinataire du rapport d'orientations budgétaires 2025.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Meyer, conseiller délégué aux finances, pour la présentation en séance du Rapport d'Orientations Budgétaires.

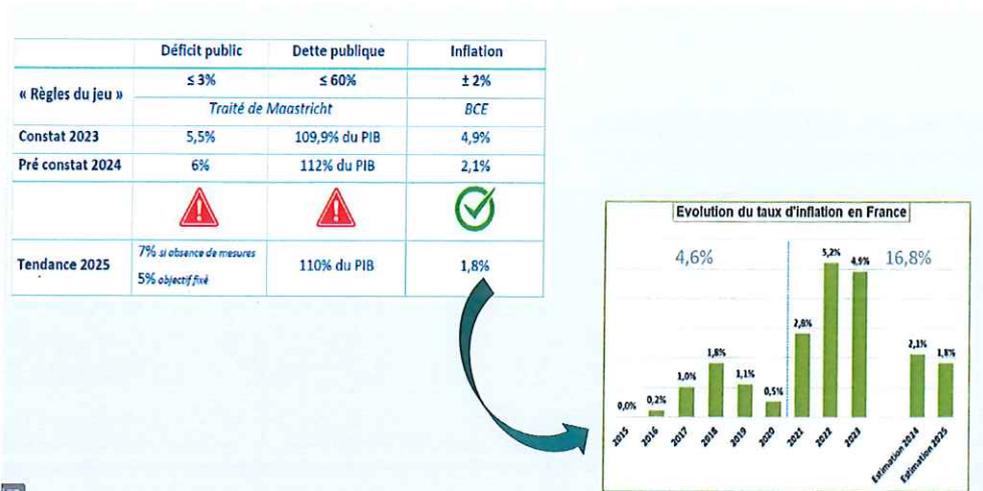
RESULTAT PROVISOIRE 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISATIONS	REALISATIONS	
Budget principal	TOTAL DEPENSES	6 461 626,91 €	1 829 226,16 €
	TOTAL RECETTES	6 751 358,49 €	1 715 789,45 €
	RESULTAT de L'EXERCICE 2024	289 731,58 €	-113 436,71 €
	RESULTAT ANTERIEUR 2023	27 483,60 €	40 833,31 €
	RESULTAT CUMULE	317 215,18 €	-72 603,40 €
Résultat global de clôture Budget Principal		244 611,78 €	



1. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL

Le contexte socio-économique national



2. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

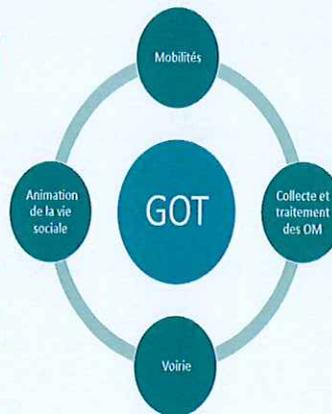
Le portage des compétences et l'AC

COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

L'adhésion au GOT a permis à Fontenilles de s'inscrire pleinement dans des projets transversaux, à destination des fontenillois :

- Que ce soit l'arrivée prochaine d'une ligne Tisséo au cœur du centre-bourg,
- la mise en place de la TEOMI, dont l'objectif est d'inciter les habitants à recycler leurs déchets afin de préserver en partie les ressources de la planète,
- l'amélioration et la réfection de la voirie communale
- ou encore le développement d'un lieu ressources et plateforme de services et activités à finalités sociales et culturelles.

Autant de projets à destination des fontenillois, portés par le GOT, en lien étroit avec la ville.



RAPPEL MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)

Communes	Montant de l'AC
Fontenilles	1 107 060,00 €
Le Salvetat Saint Gilles	421 832,31 €
Lasserre - Pradère	105 872,99 €
Léguévin	1 646 102,63 €
Lévignac	139 912,58 €
Mérenville	67 879,48 €
Plaisance du Touch	2 499 489,86 €
Sainte-Livrade	60 618,71 €
TOTAL	6 047 774,56 €



3. LES INDICATEURS LOCAUX

Evolution de la population



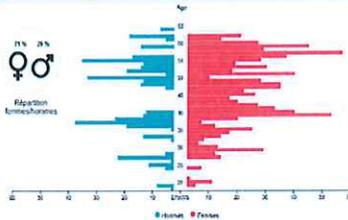
Les hypothèses retenues ci-dessus en termes d'évolution de la population et d'évolution des permis de construire à l'horizon 2027 ont été estimées avec prudence sur les trois prochaines années. En effet, la diminution du nombre d'habitants constatées les années passées ainsi que la conjoncture économique, nous amènent à une planification prudente et raisonnée.

Evolution des permis de construire

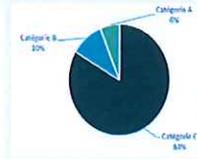


4. LE PERSONNEL COMMUNAL

Pyramide d'âges



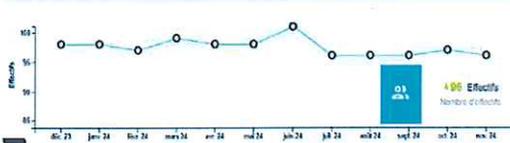
Catégories hiérarchiques



Typologie de contrats



Suivi des effectifs au mois



Fontenilles comptait un peu moins de 100 agents au 31 décembre 2024.

Les charges de personnel représentant 54% de nos dépenses réelles de fonctionnement, il est primordial de maîtriser l'évolution de la masse salariale, notamment dans ce contexte d'évolutions réglementaires.

En effet, les contraintes budgétaires restent la première préoccupation des employeurs territoriaux dans l'élaboration de leur politique de gestion des ressources humaines. Une situation qui amène la ville de Fontenilles à opérer des choix budgétaires souvent difficiles au regard des fortes attentes des administrés, cela, dans un souci constant de bonne gestion et de maîtrise des dépenses.

Il est cependant important de souligner que les réductions budgétaires sont assorties de réorganisations de service, visant à préserver les agents et la qualité des services à la population.

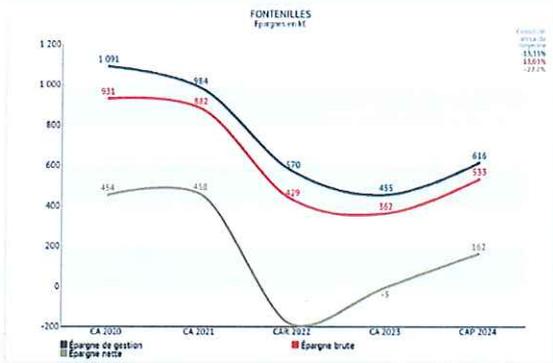
Pour les agents en poste, l'attention en 2024 a été portée sur le développement du volet RH « Hors les Murs ». Car le défi essentiel à relever est la mobilisation des moyens en faveur de la prévention des risques et de l'accompagnement des agents tout au long de leurs carrières.

Monsieur le Maire souligne que la perte de recettes pour la ville ne résulte pas seulement de la perte de la DSR CIBLE, mais du cumul avec la hausse des dépenses liées à l'inflation (charges d'énergie, valorisation du point d'indice pour le personnel...). Si la ville n'avait pas déployé une stratégie d'optimisation, le point d'impact aurait été de - 700 000 € alors que les efforts ont permis d'arriver à 180 000 € d'épargne positive de gestion, sur la base des comptes arrêtés.

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Indicateurs de solvabilité

Les soldes intermédiaires de gestion



L'année 2024 pourrait afficher une épargne nette avoisinant les + 162 k€.

Il est cependant important de souligner qu'en l'absence de mesures déployées par la collectivité, l'épargne nette prévisionnelle pressentie, estimée à mi-année, s'élevait à - 70 k€.

Pour tendre vers un résultat plus positif, une stratégie d'optimisation a ainsi été réalisée, visant à améliorer l'épargne de gestion, de + 100 k€ à minima, permettant ainsi d'avoir une épargne nette positive en 2024 mais sans activer le levier fiscal.

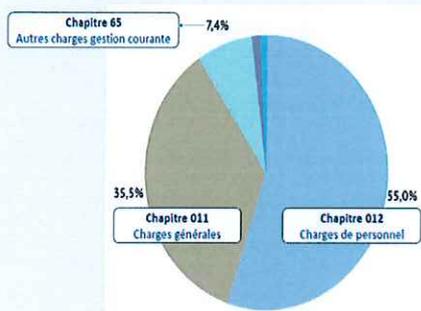
Les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Réduction de nos charges de personnel
- Rationalisation de nos charges à caractère général
- Renovation de nos points lumineux de l'éclairage public (LED ++), permettant une économie sur les factures d'électricité en 2024 de l'ordre de 55%,
- Révision contenue de la tarification des services (ALAE/ALSH) tout en limitant la hausse pour les fontenillois,

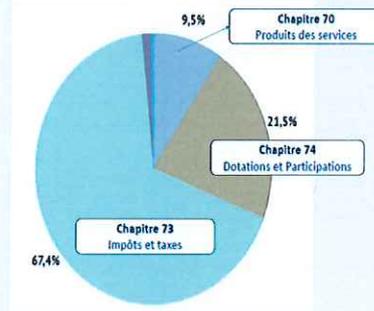
5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Part des dépenses réelles de fonctionnement

Part des dépenses réelles de fonctionnement



Part des recettes réelles de fonctionnement



5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2024 - charges de personnel



Type	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Budget voté	294 674	290 622	401 946	294 553	316 376	292 613	292 645	290 019	292 699	290 921	290 653	291 228
Réalisé ou Prévisionnel	280 563	272 055	377 468	284 641	304 411	292 447	281 920	270 334	290 832	276 064	277 992	293 096
Dérive cumulée	-14 050	-32 657	-57 315	-67 231	-73 195	-79 562	-90 263	-109 974	-111 841	-125 899	-138 559	-136 691

Afin de préserver autant que possible l'envolée des coûts sur ce chapitre, la restructuration interne de la ville s'est poursuivie en 2024 avec l'étude systématique des départs d'agents de la collectivité.

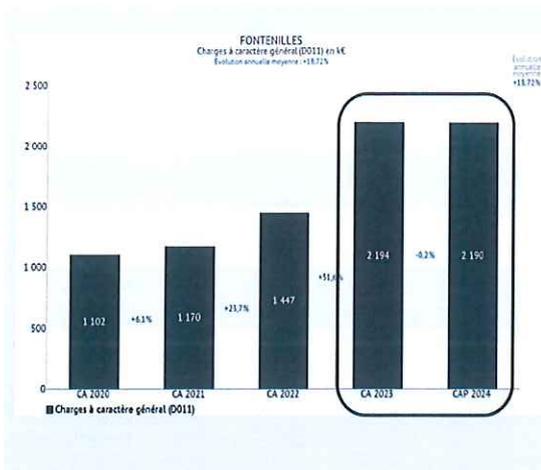
Au cours de l'année 2024, on recense 8 départs d'agents de la collectivité. 3 départs ont été remplacés alors que 5 postes ne l'ont pas été. L'impact financier de cette politique salariale a généré une économie de l'ordre de 130 k€.

Par ailleurs, le nombre de postes non remplacés depuis le début du mandat, s'élève à 9 postes à temps complet. Il est important de souligner que la fermeture de ces postes a été murement étudiée. En effet, les services ont fait l'objet d'une réorganisation afin de maintenir une qualité de service public pour les fontenillois.

Impact en année pleine de la reprise de compétence PE ENF JUN	Impact des mesures nationales et réglementaires	Impact des mesures internes
+ 225 K€* incompressible	+ 112 K€ incompressible	- 130 k€

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2024 – charges à caractère général



Il est important de souligner que le montant du chapitre 011 (2 190 k€) est équivalent à celui enregistré en 2023 alors que l'exercice 2024 a pris en compte 4 mois d'exercice de la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.

En effet, le budget 2024 de la ville a assumé en année pleine 4 mois de plus de charges de gestion à l'attention de LE&C Grand Sud (Loisirs Education & Citoyenneté - LECGS), qui a en charge l'animation de la compétence, sur les structures d'accueil des jeunes.

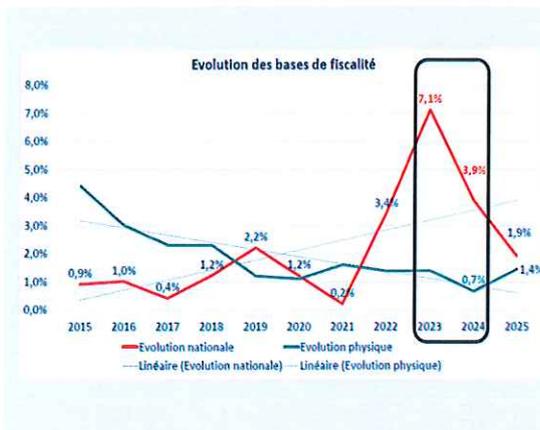
Avec l'appui et le soutien des chefs de services, sensibilisés au contexte budgétaire, des économies de gestion ont été faites permettant in fine de ne pas atteindre en totalité leur enveloppe budgétaire allouée en 2024.

Par ailleurs, la campagne de rénovation des appareils d'éclairage public dans le cadre du programme LED ++, générant une économie de l'ordre de 160 k€ par rapport à 2023.

Ce n'est pas moins de 1 251 points lumineux qui ont été rénovés. Grâce à ces opérations, la commune réalise une économie d'énergie conséquente et dispose ainsi d'appareils d'éclairage public neufs, de dernière génération, optimisés pour limiter la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité et la santé humaine.

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2024 – Focus sur les recettes fiscales



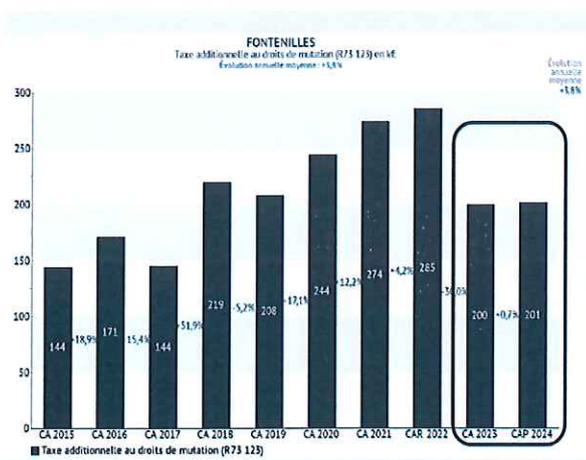
Le graphique ci-contre met l'accent sur les évolutions annuelles. On constate que l'évolution physique est faible compte tenu de la faible délivrance de permis de construire sur la commune, en raison du contexte national actuel.

L'évolution nationale, quant à elle, poursuit sa décline et revient à un niveau qui se veut être dans la normalité. Car en effet, l'inflation anormalement élevée de 2022 à 2024 s'est traduite dans les bases. La perspective d'une évolution des bases pour 2025 de 1,9% tend à s'aligner avec l'évolution prévisionnelle des bases physiques de la commune.

Pour 2024, la diminution de l'indice d'actualisation nationale (3,9% contre 7,1% en 2023), couplée à l'évolution physique des bases, en baisse (0,7% contre 1,4% en 2023), n'a pas permis un gain de recettes fiscales conséquent sur le budget communal. Pour autant, l'équipe municipale n'a pas souhaité augmenter le taux d'imposition

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2024 – Focus sur les droits de mutations



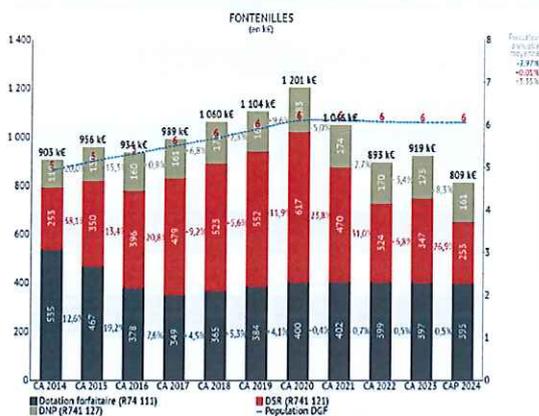
Les droits de mutations stagnent au niveau enregistré en 2023, avec un produit estimé à 201 k€, contre 200 k€ en 2023.

Les collectivités assistent en effet depuis 2023 à une baisse drastique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), témoignant de la crise de l'immobilier, en lien avec les taux d'intérêts mais également la hausse du coût de la vie.

Pour Fontenilles, le niveau des DMTO constaté en 2024 se maintient, n'affichant ni hausse, ni baisse par rapport à l'année passée.

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2024 – Focus sur les dotations de l'Etat



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) affiche une évolution annuelle de -12%, soit - 110 k€ par rapport à 2023.

Pour la deuxième année consécutive, en 2024, le Gouvernement a décidé d'augmenter le montant de la DGF de 320 millions d'euros à l'échelle nationale. En proposant une nouvelle augmentation, il a affiché sa volonté d'aider les collectivités à faire face à l'inflation et à poursuivre leurs missions essentielles de service public.

Malheureusement, la commune de Fontenilles n'a pu profiter de cette dynamique et a même subi une baisse de sa dotation car elle ne répondait pas aux critères d'éligibilité, tels que fixés par la loi.

Rappel inéligibilité :

- Inéligibilité soudaine et définitive dès 2021 de la dotation de solidarité rurale, fraction « Bourg Centre » (DSR BC) : perte d'environ 380 k€/an
- Inéligibilité en 2024 de la dotation de solidarité rurale, fraction « Cible » (DSR CIBLE) : perte de - 106 k€ en 2024 (50% de la DSR perçue en 2023)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain a déposé une demande auprès de Monsieur le Préfet pour une transformation en Communauté d'Agglomération au 1^{er} juin 2025.

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2024 – Focus sur les recettes des nouvelles compétences

Les participations de la CAF de Haute-Garonne :

Cette participation s'élève pour 2024 à 400 k€. Cette typologie de recette est nouvelle pour la ville qui a repris la compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse au 1er mai 2023.

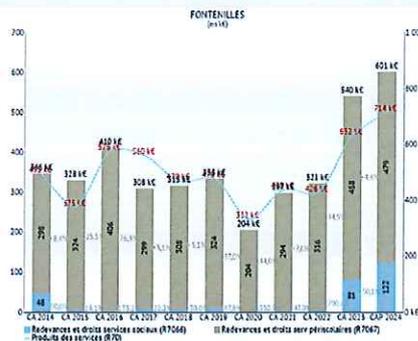
Les autres recettes de l'Etat :

- Soutien à la tarification dans les cantines scolaires : 20 k€
- Soutien au développement des activités périscolaires : 50 k€

Les participations des familles :

Alors que les communes voisines ont fait le choix de revoir à la hausse les prix de la restauration scolaire et des accueils périscolaires, l'équipe municipale n'a pas souhaité impacter le portefeuille des familles et a reconduit les tarifs en vigueur :

- La tarification modulée et sociale pour la restauration scolaire a été reconduite,
- Les tarifs repris au 1er mai 2023 et pratiqués jusqu'alors par la CCGT, concernant les ALAE matin, midi, soir et mercredi après-midi ont été conservés, tout comme les tarifs concernant la fréquentation de l'ALSH. Seul le forfait 5 jours a été revu, tout comme le plafond applicable en cas de compilation de séquences ALAE.

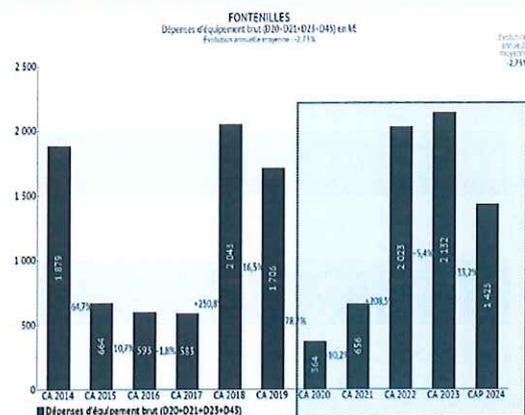


Le montant des participations se décompose pour 2024 de la façon suivante :

- 122 k€ pour la crèche,
- 479 k€ pour la restauration scolaire, l'ALAE et l'ALSH.

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement 2024



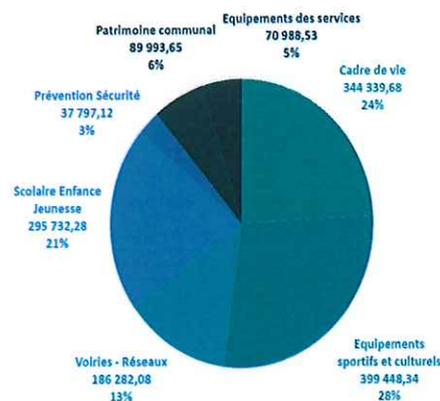
En 2024, le programme d'investissement pourrait être réalisé à hauteur de 72 % (hors RAR), représentant un volume d'investissement de 1 425 k€.

En effet, grâce à une maîtrise des coûts, et à une recherche active de subventionnement, les projets ont pu être impulsés et ont été menés à bien. Ils sont clôturés pour certains et en cours pour d'autres.

Le financement de ces dépenses repose à 51% sur des subventions perçues de nos partenaires institutionnels (Etat, CD31, Région, ...).

5. LA RETROSPECTIVE FINANCIERE - INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipements 2024



Comme nous le voyons sur le graphique ci-contre, trois thèmes sont majoritairement représentés :

- les équipements sportifs (28%), avec la finalisation des travaux engagés en 2023 sur la Plaine de Sports Christian Jumel, qui ont permis d'ouvrir cet espace, actuellement réservé à l'usage exclusif des associations sportives, par l'aménagement d'une zone ouverte à tous et accessible pour pratiquer une activité sportive.
- le cadre de vie (24%), avec le démarrage des travaux de renaturation du cœur de ville (EMC et ses abords), et la recherche d'une identité paysagère forte.
- le scolaire/enfance (21%), avec les travaux de mise en conformité du bâtiment La Fontaine, échelonnés sur 3 années. En effet, la ville est confrontée à l'obligation de mettre en conformité le groupe scolaire La fontaine suite aux observations de la commission de sécurité (dernier avis défavorable en date du 13/03/2023).

6. POINT SUR LA DETTE COMMUNALE

Municipal	Nombre de financements	13	3 572 892€ CRD (Au 22/01/2025)
	Durée de vie résiduelle	17 ans et 7 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans et 11 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	90,92%	2,03% Taux d'intérêt moyen (100/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	9,08%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
Annuités	Capital	374 KC	446 685€ Annuité (Due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	73 KC	
	ICNE au 31/12/2025	23 KC	
Marché	CSTR	2,92% / (2,90% au 01/01/2025)	2,26% Taux fixe 15 ans / (2,14% au 01/01/2025)
	Taux fixe 10 ans	2,29% / (2,16% au 01/01/2025)	
	Taux fixe 20 ans	2,2% / (2,10% au 01/01/2025)	

Les ratios permettant d'apprécier la dette sont bons et cela se traduit notamment par une capacité de désendettement à 6,9 ans, qui chute fortement en 2025, très loin du seuil d'alerte de 12 ans. Cependant, la commune poursuit ses efforts de maîtrise et d'amélioration de notre situation financière globale, cet indicateur reste très théorique.

Le taux d'intérêt moyen de la dette de Fontenilles est très faible, il continue à diminuer à hauteur de 2,03% pour 2025.

L'emprunt souscrit en 2022 au taux de 1,48% a eu un effet favorable sur ce taux moyen de même que la renégociation d'une partie de nos emprunts.

Par ailleurs, la dette par habitant à Fontenilles est encore inférieure à la moyenne de la strate (775€/hab.) et encore plus loin de la moyenne nationale (956€/hab.).



6. POINT SUR LA DETTE COMMUNALE

* des prêts en augmentation depuis votre élection... ?
(Cf. Fontenilles Info Jan 25/Tribune Fontenilles Ensemble)

Indicateurs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Nombre de prêts	29	13	13
Capital Restant Du	4 564 367€	3 634 247€	3 260 474€
Annuité	680 142€	452 625€	446 685€
Taux moyen	3,43%	2,07%	2,04%
Dettes / habitant	687€	674€	646€
Capacité De Désendettement	5,4 ans	6,5 ans	5,4 ans
Durée Vie Résiduelle moyenne	11 ans	10 ans et 11 mois	9 ans et 11 mois

A noter que lors du précédent mandat:

5 prêts ont été réalisés...

Pour un montant de 2 614 950€

Un taux moyen de 3,18%

Contre :

➢ 1 seul prêt souscrit entre 2021 et 2026

➢ pour un montant de 1 200 000€

➢ à 1,48%*

* pris sur 20 ans, comme la grande majorité des prêts significatifs, actifs au 01/01/2020



En clair, tous les indicateurs montrent bien que la dette de Fontenilles diminue sur notre mandat, que ce soit : En nombre d'emprunts (-55%), en Capital restant dû (-30%), en taux moyen (-40%), en dette par habitant (-6%) et même la durée de vie résiduelle moyenne de nos prêts sera légèrement inférieure...

Monsieur Meyer interroge le groupe minoritaire « Fontenilles Ensemble » afin de comprendre les propos tenus dans leur tribune du Fontenilles info de janvier 2025 par rapport à l'endettement.

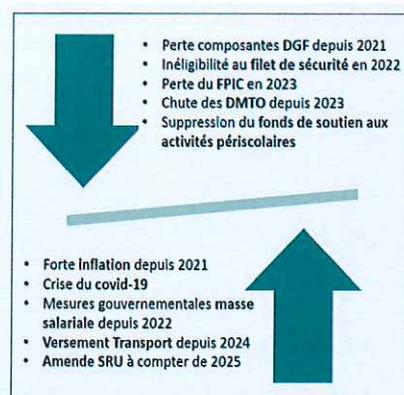
Monsieur Sarica répond que ce constat a été posé au vu des chiffres qui avaient été communiqués, et qui selon la manière dont ils sont présentés ne veulent pas toujours dire la même chose.

Monsieur Jumel rappelle qu'en page 55 du ROB envoyé à l'ensemble des élus, la liste des prêts est mentionnée et permet de vérifier les chiffres.

Monsieur le Maire précise qu'une tribune politique peut être un lieu de défouloir, que les personnes qui ont rédigé cet article sont peut-être absentes ce soir pour répondre, et que M. Sarica ne répond toujours pas à nos questions. La gestion du mandat en cours est empreinte de rigueur afin de préserver l'intérêt des Fontenillois, tous les éléments sont communiqués afin que chacun ait les moyens de comprendre la situation financière. Il faut faire attention aux fausses informations, mais cela fait partie de la vie politique, les Fontenillois pourront juger par eux-mêmes.

Je rappelle que lors du vote du budget en 2020, en juillet, soit un mois après l'installation du nouveau conseil municipal, ce budget 2020 ayant été réalisé à 80% par l'équipe précédente, votre groupe d'opposition « Fontenilles Ensemble » avait annoncé, en séance plénière, des erreurs sur ce budget 2020, nous attendons toujours, cinq ans après, la justification de ces erreurs, on attend encore ces démonstrations.

7. Scénario au fil de l'eau 2020-2024 en l'absence de mesures



Sur la base des éléments contextuels dressés ci-contre et en l'absence de mesures prises sur le mandat en cours, ces pertes de recettes, estimées à - 455,5 k€/an et ces dépenses supplémentaires estimées à +353 k€/an, auraient impactées sévèrement l'épargne nette de la commune, de l'ordre de - 350 k€.

Si aucune action n'avait été entreprise par l'équipe municipale tout au long du mandat, l'épargne nette théorique constatée en 2025 aurait été de l'ordre de - 355 k€.

Cependant, la stratégie financière déployée dès 2022 a permis à Fontenilles de retrouver en 2024 une épargne nette positive à hauteur de + 162 k€ et de s'assurer qu'il en soit de même en 2025 (+ 191 k€) et au-delà.

8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

Les contraintes et incertitudes



8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

La stratégie financière déployée

Dans ce contexte, la construction du budget 2025 sera guidée par la poursuite des orientations suivantes :

réduction de l'évolution des dépenses de fonctionnement

ce qui doit conduire à prioriser les actions à engager et à trouver le bon équilibre entre rationalisation des charges de personnel et fonctionnement des différents services municipaux. Cette équation délicate est effectivement la clé d'une organisation saine et optimale, dont le rayonnement impacte sur la population et sur le service rendu.

maintien du niveau et de la qualité des services au public

en lien avec les moyens financiers disponibles et sans augmentation des impôts fonciers.

maintien du soutien aux associations

malgré les contraintes budgétaires.

maintien d'un niveau d'investissement suffisant

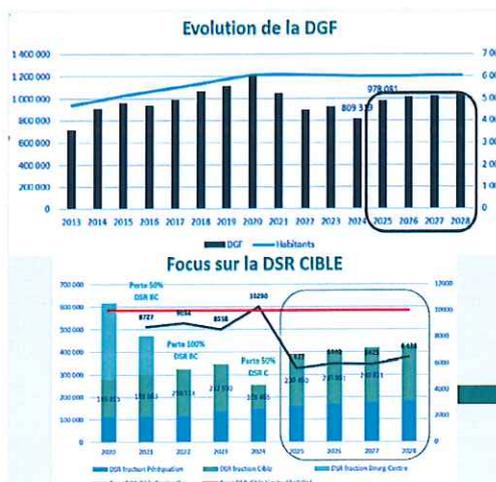
pour l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la maintenance du patrimoine communal.

politique ambitieuse en matière de recherche de subventions

en fonctionnement comme en investissement, pour permettre la réalisation des projets.

8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

Les dotations de l'Etat



En 2025, la DGF totale afficherait une évolution de 21% par rapport à 2024, soit + 169 k€, avec prise en compte du retour à l'éligibilité à la fraction DSR Cible.

Les recettes de DGF pourraient augmenter de 27% entre 2024 et 2028, soit environ + 224 k€, si retour à l'éligibilité de la DSR Cible.

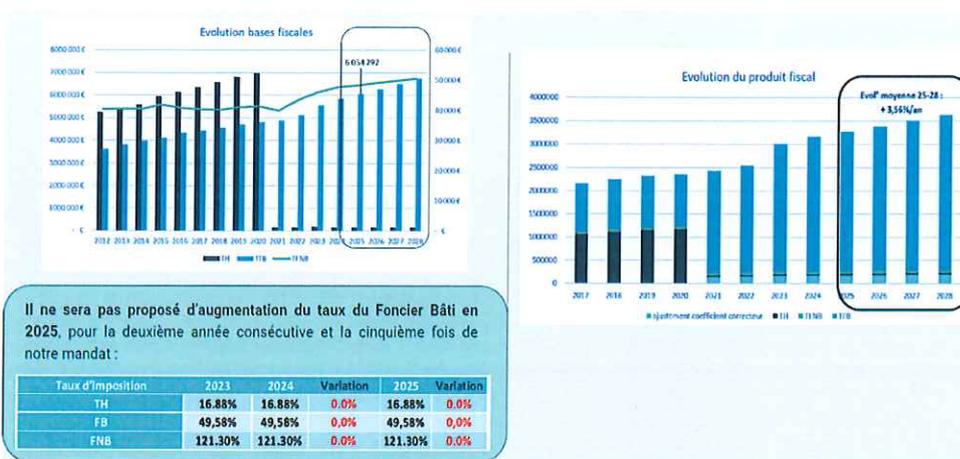
Cette croissance repose sur quatre facteurs :

- La diminution du potentiel financier rapporté à l'habitant (avec la prise en compte pleine et entière du changement d'EPCI de rattachement),
- Le retour à l'éligibilité à la fraction cible de la DSR,
- La progression des valeurs de point,
- La croissance de la population, dans une faible mesure.

S'agissant de la DSR Cible, en 2025, la commune serait classée 5 627/10 000 communes les plus défavorisées en France et retrouverait ainsi l'éligibilité à cette fraction.

8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

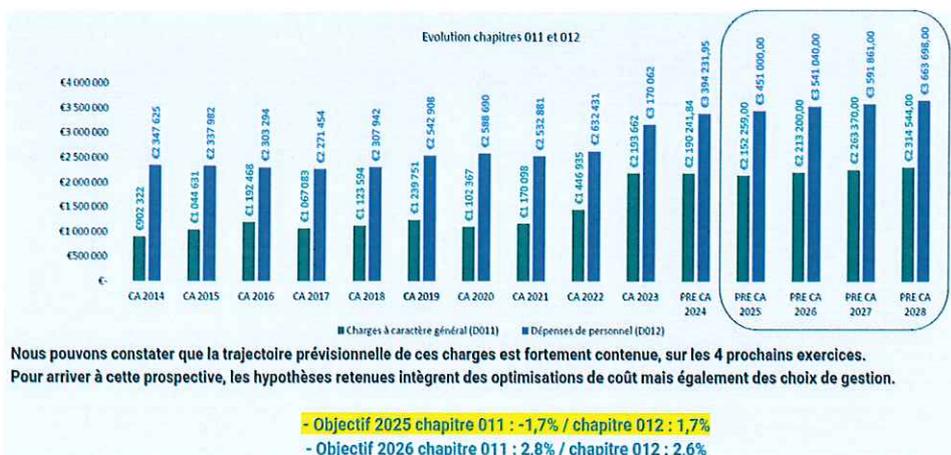
Fiscalité directe locale



Monsieur le Maire annonce qu'aucune augmentation des taux du Foncier bâti ne sera proposé, pour la deuxième année consécutive, seules les bases augmenteront. Il rappelle que l'augmentation des bases est fixée par l'Etat.

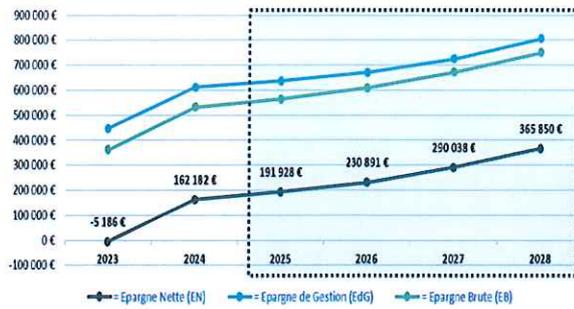
8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

Les dépenses de fonctionnement



8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

Les Soldes Intermédiaires de Gestion



Face à l'incertitude des ressources pour 2025, notamment pour la DGF, la réduction de l'évolution des dépenses de fonctionnement sera de rigueur, comme en 2024.

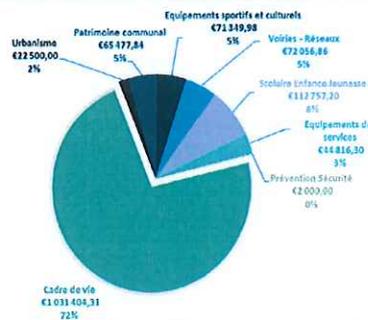
Il est cependant à souligner que le retour de l'éligibilité à la fraction DSR Cible sur toute la période (2025-2028), ainsi que la progression des valeurs de point, nous assureraient un niveau de DGF en croissance chaque année. De même que les nouvelles constructions attendues sur le territoire de Fontenilles auraient un impact positif sur la fiscalité.

Cette réduction des dépenses, couplée à une hausse prévisible mesurée de ces recettes, permettrait à la commune de retrouver une épargne nette positive sur toute la période (2025-2028).

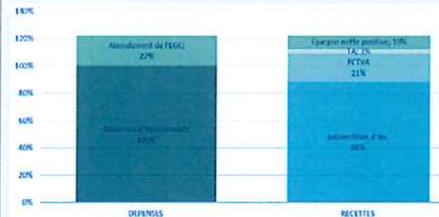
8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

Le programme d'investissement 2025 et son financement

Répartition des dépenses d'équipement 2025 par thèmes



Financement de l'investissement 2025



Le financement des investissements reposera essentiellement sur des subventions perçues, à hauteur de 88%.

La commune de Fontenilles n'affiche plus de déficit d'épargne nette. Elle parvient même à dégager un autofinancement de 10%, auquel s'ajoute la TA (3%). Elle parviendrait même à abonder l'Excédent Global de Clôture (EGC) à hauteur de 22% des financements globaux.

8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2025

Les projets structurants portés par d'autres collectivités en collaboration avec la ville

Certaines dépenses d'investissement, structurantes pour le territoire, sont déployées par d'autres collectivités sous l'impulsion et le suivi de la municipalité.

Elles ne figurent donc pas dans nos documents budgétaires, mais contribuent grandement à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie des Fontenillois.

VOIRIE COMMUNALE

- Réaménagement et renaturation du Centre Bourg
- Programme d'entretien des voiries communales

MOBILITE

- Projet de piste cyclable des Genêts au centre bourg
- Intégration à Tisséo – déploiement d'une ligne sur Fontenilles

VOIRIE – MOBILITE

- Projet de raccordement au Réseau Express Vélo (REV) n° 9 vers Fonsorbes
- Projet de sécurisation croisement routes de Cantelauze et de la Poumayre

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à poser des questions et prendre part au débat.

Monsieur Sarica demande si le Département et la Région vont revoir leurs subventions à la baisse compte tenu de la conjoncture ?

Monsieur le Maire explique que concernant les projets en cours les aides ont été maintenues aux taux habituels, pour le futur on l'ignore, toutefois le Président du Département, Monsieur Vincini a rencontré les communes de la CC GOT vendredi, et a annoncé souhaiter maintenir l'effort envers les communes. Cela va s'affiner sur les prochains mois, d'où la difficulté de se projeter, mais malgré les incertitudes, il faut avancer, voter le budget avec ces projets afin de déterminer les aides que la commune pourra obtenir. Un travail prospectif de réseaux, de renseignements est mis en place par la direction de la ville pour profiter au mieux des nouvelles mesures d'aides.

Monsieur Dolagbenu demande :

- 1- Une baisse des dépenses d'énergie est prévue par un passage en LED, comment cet investissement va être financé ?
- 2- Quelle dotation prévoyez-vous pour le CCAS ?
- 3- Dans l'investissement lié à la renaturation du centre-ville, est-ce qu'il est prévu une intervention sur la salle polyvalente qui est le cœur des relations en centre-ville ?

Monsieur le Maire répond :

- 1- Le programme LED++ pour la rénovation de l'éclairage public dans lequel la commune s'est inscrite est porté par le SDEHG qui a réalisé l'investissement. L'économie réalisée sur la consommation couvrira la dépense en fonctionnement, ainsi cela permettra de dégager un retour sur investissement. Ce projet-là a déjà été évoqué lors du vote de ces travaux.
- 2- La subvention de la commune au budget CCAS sera de 15 000 €, comme l'année dernière, en effet, on ne note pas une augmentation des demandes d'aides financières déposées auprès du CCAS. Mais les élués en charge du social restent vigilantes, un bilan des aides attribuées au titre de 2024 sera présenté lors du prochain conseil d'administration du CCAS.
- 3- Le point relatif à la réhabilitation de l'Espace Marcel Clermont a déjà été évoqué lorsque l'on a présenté le projet de renaturation du centre-ville. Ces travaux auront vocation à rendre le cadre de vie plus agréable, mais si on souhaitait rénover l'EMC, une enveloppe de 3 à 4 millions d'euros supplémentaire serait nécessaire. Je partage votre point de vue mais l'investissement serait trop important. Cette rénovation s'inscrira dans un projet d'ensemble et sur plusieurs années.

Monsieur Dolagbenu demande s'il est prévu une baisse des aides de la CAF ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'annonce dans ce sens.

Monsieur El Hammoumi souhaite remercier M. Meyer pour sa présentation fluide de ce ROB 2025, il remercie également la direction de la ville pour les efforts financiers réalisés compte tenu du contexte.

Monsieur le Maire remercie M. Meyer pour son travail, sa transparence et son discours, ainsi que les services de la ville, en particulier Mme Lambert, D.G.S., et Mme Martinez, Directrice des ressources, pour leur implication dans cette préparation budgétaire dans un contexte très compliqué.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport, a bien eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

4- Délibération n°2025/002 : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 :
Rapporteur : M. le MAIRE

La ville s'inscrit dans une démarche de remise en état globale de l'équipement informatique sur les deux groupes scolaires, cet investissement a pour objectif l'amélioration du confort des usagers, mais également de la sécurité informatique.

Pour financer ce projet, une subvention auprès de l'Etat est sollicitée au titre de la DETR au taux de 30%.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remettre en état le système informatique des deux groupes scolaires de la commune tant pour améliorer l'utilisation que la sécurité.

Pour ce faire, il présente l'estimatif global de l'opération établi par la société SO Hexawin qui s'élève à 9 803,70 € H.T. et propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat sur le dispositif DETR 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter ce projet dont le coût estimatif est de 9 803,70 € H.T.,
- De solliciter l'aide de l'état au taux le plus élevé possible sur le dispositif DETR, au titre de l'année 2025,
- Dit que cette opération sera financée par des subventions sollicitées auprès de l'Etat au taux de 30%, et la part restant à la charge de la commune par autofinancement,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

PERSONNEL COMMUNAL :

5- Délibération n°2025/003 : Modification du tableau des emplois :
Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la procédure annuelle 2024 des avancements de grades, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la commune.

Ces nominations au grade ou à la catégorie supérieure au 01/01/2025, s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation globale des services mise en œuvre par la ville.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

GRADE	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Technicien	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	1	35 heures

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

DOMAINE PUBLIC :

6- Délibération n°2025/004 : Intégration des parties communes du lotissement les mélodies dans le domaine public communal :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose de prendre en compte dans le domaine public communal les parties communes du lotissement « Le clos des mélodies », en signant un acte de cession avec le promoteur.

Les conditions de reprises fixées par délibération du 23 mars 2016 ont été validées. Il s'agit de 3 163 m² d'espaces communs et de 214 m de voirie.

Pour ce faire, il convient que le promoteur, la société HPL, 10 rue des primevères 31470 Saint-Lys, cède à la commune les parcelles constituant les éléments communs du lotissement au prix d'un euro.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, après vérification et validation des installations et des conditions de reprise, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire ou son Adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires pour acquérir la parcelle cadastrée BI 38, soit un total de 3 163m² constituant les voies et parties communes du lotissement, avec une longueur de voirie de 214 mètres, moyennant le prix d'un euro.
- Précise que les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par le propriétaire actuel.

Question posée par Nadine Fierlej (question envoyée par mail) :

Après lecture des points du conseil municipal du 28 janvier 2025, je m'interroge sur la reprise du lotissement les clos des mélodies.

Il y avait plusieurs problèmes que le promoteur devait réalisés, sont-ils réglés ?

A-t-on chiffré le coût de ses travaux et l'impact d'une surcharge de travail pour les agents des espaces verts ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Les pièces nécessaires à la reprise ont été demandées au promoteur qui les a fournies, l'état de la voirie a été validée par la GOT.

Les travaux restant à réaliser sur les espaces verts et le cheminement piétons ont été intégralement pris en charge par le promoteur.

La surcharge de travail pour le service espaces verts de la ville a été travaillée avec l'équipe pour être intégrée au planning sans difficulté particulière compte tenu de la surface.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

INFORMATIONS DIVERSES :

Evènements à venir :

- Dimanche 2 février : plantations d'arbres et arbustes Quartier 4- les Genets 9h30 à 12h
Mme Claude Ranchet, élue référente sur le quartier 4 (Genets, Berdoulet, St-Flour, Capéran), explique que ce projet collectif est né au sein des réunions du conseil de Quartier 4, par la volonté des habitants, et soutenu par la ville. Cela consiste à planter une centaine d'arbres et arbustes, dont certains seront parrainés par des enfants. Elle remercie les personnes impliquées dans le projet : M. Nicolas Augier, habitant du quartier, pour son conseil sur le choix d'espèces adaptées, nécessitant peu d'entretien, fruitiers ou autres, ainsi que les agents municipaux des espaces verts qui ont préparé les trous et commandé les arbustes.
- 03 février à 14 h Maison des loisirs : collecte de sang par la croix rouge
- Les Ateliers mémoire continuent en 2025
- MDH / Lutte contre la fracture numérique : A partir de janvier, la Croix-Rouge propose une permanence les lundis des semaines paires de 9h30 à 12h, avec ou sans rdv, pour aider les Fontenillois qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives en ligne.

La séance est levée à 20 heures, M. le Maire remercie l'assemblée.

Il cède la parole au public pour d'éventuelles questions.

**Le secrétaire de séance,
Claudie PADRA**



**M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH**

